

23. D. De ea sd. O. (Sol. Patroni 1 cl.)—⊕  
 24. S. M. a Mercede dm. O.—⊕ O.  
 25. R. Eustachii et soc. d (e 20 huj.) O.—⊕ O.  
 26. R. Cyp. & Justinæ, semd. O.—⊕ S.  
 27. Oct. Agapiti, d.—⊕.

— o —

#### L'ex-Père Paradis.

Nous avons le regret d'annoncer que le R. P. Paradis ne fait plus partie de la congrégation des Oblats.

A la suite de son différent avec l'hon J. J. Ross, ancien premier ministre de la Province de Québec, le R. P. Paradis crut devoir ne pas accepter le règlement arbitral de cette affaire fait par le R. P. Augier son Provincial, et en appeler au Très Rév. Supérieur Général de son ordre. Le Très Rév. Père Général ne lui ayant pas donné gain de cause et l'ayant mis en demeure de se soumettre ou de se séparer de sa famille religieuse, il s'adressa à Rome, et la Sacré Congrégation de la Propagande a rejeté son appel en ces termes :

“ *L'affaire ayant été mûrement examinée, il a paru au conseil de la Propagande que le recours du P. Paradis n'était pas acceptable et partant ne pouvait pas être accepté, et qu'il avait pour devoir de se soumettre à ses supérieurs réguliers.*” *Re maturè perpensâ, visum est ejus (Paradis) recursum non esse acceptandum ac proinde non posse illum acceptari et se superioribus regularibus subjicere debere,* (signé) Joannes Card. Simeoni, Præf.

C'est pour n'avoir pas voulu se soumettre à l'autorité et aux ordres de son Supérieur général, selon l'injonction qui lui en a été faite par le St-Siège que le P. Paradis a dû sortir de la congrégation des Oblats.

— Communiqué.

— o —

#### Nouvelles générales

**Lévis.**—Dimanche le 2 du courant, une sentence d'excommunication a été fulminée à St-Joseph de Lévis, de la part de Son Eminence le Cardinal, contre deux concubinaires publics, qui ont obstinément refusé de se séparer. Triste! Cet événement a vivement et péniblement impressionné les assistants.

**Lourdes.**—La grotte de N.-D. de Lourdes, en France—car nous avons aussi des N.-D. de Lourdes en Canada—continue toujours à voir affluer les pèlerins par milliers de toutes les parties du monde. Tous les jours on y est témoin d'actes de piété des plus édifiants, et souvent de miracles éclatants. On voit des personnes faibles, âgées, infirmes, venir de très grandes distances, à pied, pour implorer le secours de la puissante mère de Dieu dans ce sanctuaire où elle se plaît à répandre de préférence ses faveurs. Jusqu'aux têtes couronnées même qui viennent se mêler à la foule des pieux pèlerins. Dans le mois dernier, l'Impératrice du Brésil, Thérèse-Christine-Marie de Bourbon, accompagnée de sa belle-sœur S. A. Imp. et royale Dona Januaria de Bragança, sœur de l'empereur, du prince Louis de Bourbon avec son fils, est venue donner l'exemple de sa piété et de sa dévotion au vénéré sanctuaire. L'impératrice a reçu publiquement la sainte communion des mains de l'évêque de Tarbes qui était venu y célébrer, et a édifé tout le monde par sa bonne tenue, sa simplicité et son affabilité. Le duc de Nemours a profité de la circonstance pour venir de Caunterets faire une visite à sa parente.

**Rome.**—Le gouvernement italien s'efforce tous les jours de rendre la captivité du Saint-Père de plus en plus restrictive et insupportable. Pour peu qu'il continue, le séjour au Pape à Rome va devenir impossible.

**Montréal.**—M. l'abbé Alf. Archambault, du collège de l'Assomption, est attaché à l'archevêché de Montréal. Il continuera son cours de droit naturel à l'université Laval.

—On dit que le Saint-Père, malgré sa captivité, son grand âge, et le soin extrême qu'il donne à tout ce qui concerne l'Eglise, travaille, aidé du journaliste Abbott Pesulto, à une histoire de l'Eglise au moyen âge, dans laquelle il insisterait particulièrement sur la période de Grégoire le Grand.

**Retraites.**—La retraite annuelle au grand séminaire de Québec, s'ouvrira le 15 du courant. Celles des élèves du petit séminaire commencera le 19.

Au collège de Ste-Anne la retraite est fixée au 12 du courant.

#### NÉCROLOGE

M. l'abbé D. A. Gravel, curé de St-Benoit, décédé le 3 sept.